

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE  
**Municipalité**

**Belmont, le 14 avril 2019**

---



**Préavis No 02/2019**  
**au Conseil communal**

**COMPTES 2018**

## Table des matières

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. RESULTAT .....</b>	<b>5</b>
<b>3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT (comparaison avec 2017) .....</b>	<b>6</b>
3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel .....	6
3.2. Centre par nature 31 – Biens, services et marchandises .....	6
3.3. Centre par nature 32 – Intérêts passifs .....	6
3.4. Centre par nature 33 – Amortissements .....	6
3.5. Centre par nature 35 – Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques .....	7
<b>4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>8</b>
4.1. Centres par nature 40 - Impôts 41 - Patentes 44 - Parts à des recettes cantonales .	8
4.2. Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine .....	9
4.3. Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes .....	9
4.4. Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales .....	9
4.5. Centre par nature 45 – Participations et remboursements .....	9
4.6. Centre par nature 46 – Autres participations et subventions .....	10
4.7. Centre par nature 48 – Prélèvements sur fonds de réserve et de renouvellement..	10
4.8. Centre par nature 49 – Imputations internes .....	10
<b>5. AUTOFINANCEMENT .....</b>	<b>10</b>
<b>6. INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>11</b>
<b>7. TRESORERIE ET ENDETTEMENT .....</b>	<b>11</b>
<b>8. AMORTISSEMENTS .....</b>	<b>13</b>
<b>9. ANALYSES PARTICULIERES .....</b>	<b>14</b>
9.1. Administration générale (110) .....	14
9.2. Affaires culturelles et loisirs (150) .....	14
9.3. Transports publics (180) .....	14
9.4. Service informatique (190) .....	14
9.5. Service financier (220) .....	14
9.6. Service administratif et technique (300) .....	14
9.7. Terrains (310) .....	14
9.8. Forêts (320) .....	14
9.9. Vignes (330) .....	14
9.10. Bâtiment Pasche (350) .....	14
9.11. Auberge communale (351) .....	15
9.12. Collège (352) .....	15
9.13. Eglise (353) .....	15
9.14. Autres bâtiments (354) .....	15
9.15. Refuge des Bas-Monts (354.1) .....	15
9.16. Rural du Signal (354.2) .....	15
9.17. Refuge Malatête (354.4) .....	15
9.18. Grande Salle (355) .....	15
9.19. Bâtiment administratif (357) .....	15
9.20. Salle de gymnastique et terrain de sports (358) .....	15
9.21. Bâtiment feu-Voirie-SI (359) .....	15
9.22. Espace Cancoires (359.1) .....	15
9.23. Service technique (410) .....	16
9.24. Service de l'urbanisme (420) .....	16
9.25. Routes – Voirie – Véhicules - Routes (43) .....	16

9.26. Parc, promenades et cimetière (44) .....	16
9.27. Ordures ménagères et déchets (450) .....	16
9.28. Réseau d'égoûts, épuration (46) .....	16
9.29. Cours d'eau, rives (47) .....	16
9.30. Enseignement primaire (510) .....	16
9.31. UAPE - Unité d'accueil pour écoliers (511).....	17
9.32. Réfectoire scolaire (512) .....	17
9.33. Enseignement secondaire (52) – Enseignement spécialisé (53) – Orientation professionnelle (54) – Service médical et dentaire (56) .....	17
9.34. Temples et Cultes (58) .....	17
9.35. Corps de Police et signalisation (61) .....	17
9.36. Contrôle des habitants et Service des inhumations (62 + 64) .....	17
9.37. Défense contre l'incendie (65).....	18
9.38. Protection civile (66).....	18
9.39. Service social (710).....	18
9.40. Nursery-Garderie (711.1) .....	18
9.41. Prévoyance sociale (72) = facture sociale .....	18
9.42. Santé publique (73) .....	18
9.43. Services Industriels – Service administratif (800) .....	19
9.44. Service des eaux (811) .....	19
9.45. Service électrique (820) .....	19
<b>10. DEPENSES EXTRABUDGETAIRES .....</b>	<b>20</b>
<b>11. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2018 .....</b>	<b>20</b>
<b>12. CONCLUSIONS.....</b>	<b>22</b>

## Au Conseil communal de Belmont

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes communaux 2018. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle les 8 et 9 avril 2019, conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

### **1. PREAMBULE**

Le présent préavis a été établi par le Syndic soussigné, suite à l'absence pour cause de maladie récurrente depuis l'automne 2018 de notre Boursier, Monsieur Stéphane Ruby, et sa démission au 31 mars 2019. Notre Boursière adjointe, Madame Valérie Guex, a concentré toute son énergie au bouclage, pour la 1<sup>ère</sup> fois, des comptes, assistée dès le 1<sup>er</sup> mars 2019 par notre nouveau Chef des finances, Monsieur Mathieu Rochat, responsable de la Bourse communale. Merci ici à toute l'équipe travaillant à la Bourse pour l'assiduité mise à produire une comptabilité de haute qualité et aux informations transmises au Syndic.

Il ressort de ce qui précède quelques modifications dans la présentation de ce préavis, avec pour but d'en faciliter la lecture pour les personnes peu habituées à cet exercice. Les remarques sur les différences entre budget et comptes ne sont plus inscrites en page latérale du fascicule des comptes, mais font désormais l'objet d'un recueil séparé joint aux comptes. Ceci nous permet d'expliquer les écarts de manière plus exhaustive.

L'organe de révision Fidinter SA nous a informés le 23 avril que les comptes 2018 sont conformes à la réalité. Nous leur adressons également nos remerciements pour l'appui apporté à la Bourse depuis l'automne dernier, action déterminante pour atteindre ce résultat. Leur rapport sera disponible début mai et sera remis à votre Commission des finances. Au vu de ce qui précède, la Municipalité a approuvé les comptes 2018 dans sa séance du 24 avril 2019.

**Le budget 2018**, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 7 décembre 2017, prévoyait un **résultat positif de Fr. 93'970.00**, après prélèvement de Fr. 262'300.00 du fonds de réserve péréquation (compte 220.4809.01). Sans ce prélèvement, le budget aurait présenté un déficit de Fr. 168'330.00. Ce prélèvement, auquel nous avons renoncé lors du bouclage des comptes, avait pour but de faire face au supplément récurrent que nous facture à posteriori le canton pour notre participation à la facture sociale, à la péréquation intercommunale et à la Réforme Policière.

Le décompte provisoire 2018 nous étant communiqué courant du printemps 2019, et le décompte officiel durant l'été 2019, la Municipalité a décidé de passer à l'avenir par la voie du crédit extrabudgétaire, qui sera en principe présenté au Conseil communal en même temps que les comptes 2018. Cette façon nouvelle de faire permettra de différencier dans nos comptes de manière claire les acomptes que nous communiquons au canton en septembre, qui précèdent l'exercice, du décompte qui nous parvient l'année suivante.

En date du 12 avril 2019, nous avons reçu le décompte 2018 provisoire et partiel, car ne comprenant pas la couche péréquative « frais entretien routiers et transports publics », qui nous

reviendra. Cette couche, dans l'attente du décompte définitif, est estimée par nos soins à un produit d'environ Fr. 685'000.00. Cette somme viendra en diminution de notre participation à la péréquation intercommunale.

**Les comptes 2018 présentent un résultat positif de Fr. 414'801.99**, soit Fr. 320'831.99 supplémentaires par rapport au résultat prévu au budget 2018. Ce résultat est à mettre en regard avec le piètre résultat obtenu pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Les raisons de ce résultat positif sont détaillées ci-après. A noter que la décision du Conseil communal d'augmenter les impôts, dès 2019 de 2.5 points, est donc parfaitement justifiée au vu du piètre résultat des impôts précités et de la progression inexorable de la facture sociale.

## **2. RESULTAT**

**L'excédent de revenus**, après les opérations de clôture, ainsi que l'amortissement supplémentaire expliqué ci-dessous, **s'élève à Fr. 414'801.99**

### **Dissolution du fonds de rénovation « toitures fontaines »**

En marge des éléments détaillés au chapitre 8 « Amortissements », et conformément à la proposition de la Commission des finances, dans son rapport sur les comptes 2017, il est à noter que le fonds de rénovation « toitures fontaines » a été dissous (compte de bilan no 9281.20.00) pour une valeur de Fr. 147'000.00.

Cette écriture influence positivement le résultat 2018 pour Fr. 60'448.55, après un amortissement supplémentaire de CHF 86'551.45 pour le compte de l'objet mentionné ci-avant.

Par conséquent, le compte de fonctionnement de l'année 2018 boucle sur un **excédent de recettes de Fr. 414'801.99**, à attribuer au compte de bilan « Capital » no. 9290.01.

**Le compte Capital se présente comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2019** après boucllement comptable :

Situation au 01.01.2018	Fr. 958'366.15
Attribution au 31.12.2018	Fr. 414'801.99
Situation au 01.01.2019	<b>Fr. 1'373'168.14</b>

### **Le budget 2018 prévoyait :**

- des revenus pour un montant de Fr. 24'087'440.00 (2017 = 23'381'990.00)
- des charges pour un montant de Fr. 23'993'470.00 (2017 = 23'649'150.00)
- **excédent présumé de Fr. 93'970.00**  
(perte présumée en 2017, inclus crédit « les Moussaillons » = ./ 267'160.00)

### **Les comptes 2018 bouclent sur :**

- des revenus pour un montant de Fr. 25'606'623.52 (2017 = 25'769'743.31)
- des charges pour un montant de Fr. 25'191'821.53 (2017 = 25'479'503.19)
- **un résultat positif de Fr. 414'801.99** (2017 = 290'240.12)

### Comparaison avec écarts comptes / budget 2018

	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart en CHF	Ecart en %
<b>Revenus</b>	<b>25'606'623.52</b>	<b>24'087'440.00</b>	<b>1'519'183.52</b>	<b>6.31%</b>
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux*	-1'341'643.84	-412'800.00		
Ecritures internes	-1'038'008.59	-1'087'500.00		
Revenus épurés**	23'226'971.09	22'587'140.00	<b>639'831.09</b>	<b>2.83%</b>
<b>Charges</b>	<b>25'191'821.53</b>	<b>23'993'470.00</b>	<b>1'198'351.53</b>	<b>4.99%</b>
Amortissements	-2'556'225.66	-1'258'700.00		
Attributions aux fonds et financements spéciaux***	-1'090'915.95	-352'600.00		
Ecritures internes	-1'038'008.59	-1'087'500.00		
Charges épurées**	20'506'671.33	21'294'670.00	<b>-787'998.67</b>	<b>-3.70%</b>
<b>Excédent de revenus/(-) charges</b>	<b>414'801.99</b>	<b>93'970.00</b>		

\*Prélèvement sur financements spéciaux : fonds de réserve refuge des Bas-Monts Fr. 4'284.50, fonds rénovation toitures fontaines Fr. 147'000.00, fonds énergies renouvelables Fr. 29'957.30, fonds construction + entretien égouts Fr. 1'063'283.10, fonds régulation services électriques 97'118.94.

\*\*Les revenus et charges épurés (avec effet sur les liquidités) sont obtenus après soustraction des opérations sans effet monétaire.

\*\*\* Attribution aux fonds : fonds éclairage public Fr. 19'180.46 (diminution de l'avance sur compte 9180.03), fonds de rénovation Maison Pasche Fr. 44'969.80, fonds réserve énergies renouvelables Fr. 24'174.11, fonds de réserve péréquation 401'652.00.

\*\*\*Attribution aux financements spéciaux : fonds de régulation pour épuration Fr. 310'792.74, fonds construction + entretien égouts Fr. 65'575.77, fonds de réserve service des eaux Fr. 224'571.07.

### **3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT (comparaison avec 2017)**

Les dépenses courantes, à savoir les charges épurées telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus, ont diminué de **3.70%** (en 2017 = augmentation de 2.39 %).

#### **3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel**

- Les traitements des Autorités (Conseil et Municipalité) diminuent de 4.8 %
- Les traitements de l'ensemble du personnel augmentent de 0.7 %
- Ensemble du centre par nature 30 = augmentation de 0.3 %

#### **3.2. Centre par nature 31 – Biens, services et marchandises**

- Diminution de 3.14 %. En 2017, achat d'un véhicule pour la Voirie (Fr. 109'190.00).

#### **3.3. Centre par nature 32 – Intérêts passifs**

- Diminution de 9.56 % . Baisse liée au remboursement de l'emprunt CCS de 2.5 millions au taux de 3.5 %; le nouvel emprunt de 5 millions, contracté à la BCV, présente un taux à 0.89%.

#### **3.4. Centre par nature 33 – Amortissements**

- Augmentation de 55.3 %. Clôture de divers préavis (voir chapitre 8 « amortissements »).

### 3.5. Centre par nature 35 – Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques

- Diminution de 8.67 % En 2017 = provisions pour les décomptes finaux concernant l'exercice 2017, à fournir par le canton en 2018 :
  - Facture sociale : Fr. 500'000.00
  - Péréquation intercommunale : Fr. 745'000.00
  - Réforme policière : Fr. 35'000.00

Aucune provision n'a été portée dans les comptes 2018 pour les suppléments qui nous seront facturés en été 2019. Un préavis pour un crédit extrabudgétaire sera soumis au Conseil communal courant 2019, pour honorer la facture cantonale. Pour y faire face, nous avons au bilan au 31.12.2018, le « fonds de régulation péréquation » no. 9282.18.00, doté de Fr. 850'499.00.

Les charges cantonales et à d'autres communes ou associations de communes représentent, à elles seules, le **45.44%** des charges épurées 2018 (en 2017 = 47.29 %).

Centre par nature 351 et 352	Comptes 2018	Comptes 2017*	Ecart en CHF	Ecart en %
Participation à des charges :				
- cantonales	4'425'018.25	4'822'287.55	-397'269.30	-8.24%
- à d'autres communes	4'893'089.67	5'379'939.95	-486'850.28	-9.05%
Participation totale	9'318'107.92	10'202'227.50	-884'119.58	-8.67%
En % des charges épurées	45.44%	47.29%		
* inclus décomptes finaux 2016				

Années	Charges sociales			Péréquation
	Subvention pour l'hygiène et la santé publique Compte n° 730.3654.00	Participation aux charges cantonales, prévoyance sociale Compte n° 720.3515.00*	Total	Péréquation directe horizontale nette Comptes n° 220.3520.00* - 220.4520.00
2014	289'056.25	3'026'096.00	3'315'152.25	1'687'780.00
2015	320'353.10	2'891'489.00	3'211'842.10	1'484'464.00
2016	339'599.00	3'150'960.00	3'490'559.00	1'433'888.00
2017	354'908.80	3'667'714.00	4'022'622.80	2'371'248.00
2018*	355'450.00	3'150'863.00	3'506'313.00	1'847'744.00

\* Décompte provisoire en attente résultat Canton à recevoir fin de l'été 2019.

## 4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

### 4.1. Centres par nature 40 - Impôts 41 - Patentes 44 - Parts à des recettes cantonales

Les acomptes de l'impôt sur le revenu et la fortune sont répartis **provisoirement** entre le canton et la commune de domicile au début de l'année. La répartition **provisoire** des impôts peut donc être fondamentalement différente de la répartition réelle, le domicile du contribuable au 31 décembre faisant foi.

#### Principaux écarts :

- Impôts sur le revenu\* : diminution de 4.2 % = Fr. 425'490.19
- Impôts sur la fortune : diminution de 16.5 % = Fr. 290'951.57

\* Y compris rétrocessions d'impôts d'autres communes

Au 31 décembre 2018, 64.72 % des déclarations d'impôts 2017 étaient traitées (66.52 % au 31.12.2017). Ce faible écart de taxation ne permet pas d'expliquer les diminutions de recettes précitées. Une analyse des pièces auxquelles nous avons accès ne permet pas de tirer des conclusions étayées, sauf qu'elles laissent à penser que quelques « solides contribuables » pourraient avoir changé de domicile en 2017. La situation des taxations définitives 2017, arrêtées au 30 juin 2019, comparée à celles de 2016, arrêtées au 30 juin 2018, devrait permettre à la Municipalité d'établir le budget 2020 avec une certaine sécurité.

- Impôts sur le bénéfice des sociétés : augmentation de 156.3 % = Fr. 234'649.15
- Impôts sur les droits de mutation : augmentation de 57 % = Fr. 257'099.70
- Impôts sur les successions/donations : diminution de 77.7 % = Fr. 221'103.45
- Part à l'impôt sur les gains immobiliers : augmentation de 93.3 % = Fr. 254'717.85

Pour mémoire, excepté l'impôt sur le bénéfice des sociétés, le 50 % des produits précités est porté en diminution de la part communale à la facture sociale cantonale, **avant** répartition entre les communes.

Comparaison des impôts (chapitre 210)							
Désignation	Comptes	Budget	Ecart		Comptes	Ecart entre	
	2018	2018			2017	comptes 2018 et 2017	
Coefficient communal	69.5	69.5	en CHF	en %	69.5	en CHF	en %
Impôt sur le revenu	10'126'789.23	10'884'250.00	-757'460.77	-6.96%	10'456'519.57	-329'730.34	-3.15%
Retrocession d'impôts d'autres communes	10'283.85	-	10'283.85	100.00%	106'043.70	-95'759.85	-90.30%
Impôt sur la fortune	1'477'140.39	1'750'750.00	-273'609.61	-15.63%	1'768'091.96	-290'951.57	-16.46%
Impôt à la source	225'726.43	122'400.00	103'326.43	84.42%	232'569.73	-6'843.30	-2.94%
Impôt à la dépense (étrangers)	74'962.50	108'800.00	-33'837.50	-31.10%	45'845.80	29'116.70	63.51%
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	384'726.55	231'500.00	153'226.55	66.19%	150'077.40	234'649.15	156.35%
Impôt sur le capital des personnes morales	2'487.55	5'500.00	-3'012.45	-54.77%	2'410.15	77.40	3.21%
Impôt complémentaire sur les immeubles	52'595.40	26'000.00	26'595.40	102.29%	15'263.30	37'332.10	244.59%
Impôt foncier	1'336'029.95	1'350'000.00	-13'970.05	-1.03%	1'251'240.85	84'789.10	6.78%
Droits de mutation	708'288.15	358'400.00	349'888.15	97.63%	451'188.45	257'099.70	56.98%
Impôt sur les successions et donations	63'494.95	49'000.00	14'494.95	29.58%	284'598.40	-221'103.45	-77.69%
Impôt sur les chiens	22'000.00	17'000.00	5'000.00	29.41%	34'970.00	-12'970.00	-37.09%
Taxe sur les divertissements	261.00	1'000.00	-739.00	-73.90%	257.50	3.50	1.36%
Impôt sur les tombolas et lotos	1'419.28	2'500.00	-1'080.72	-43.23%	1'314.95	104.33	7.93%
Impôts récupérés après défalcation	30'149.60	10'000.00	20'149.60	201.50%	6'150.02	23'999.58	390.24%
Patentes tabac	8'482.60	3'000.00	5'482.60	182.75%	8'088.15	394.45	4.88%
Intérêts de retard sur impôts	125'130.05	100'000.00	25'130.05	25.13%	105'259.02	19'871.03	18.88%
Recettes extraordinaires sur impôts	8'244.70	-	8'244.70	100.00%	-	8'244.70	100.00%
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	527'596.45	239'300.00	288'296.45	120.47%	272'878.60	254'717.85	93.34%
<b>Recettes fiscales brutes</b>	<b>15'185'808.63</b>	<b>15'259'400.00</b>	<b>-73'591.37</b>	<b>-0.48%</b>	<b>15'192'767.55</b>	<b>-6'958.92</b>	<b>-0.05%</b>



<b>Calcul de la valeur du point d'impôt 2018</b>	<b>Fr.</b>
Impôt sur le revenu	10'126'789.23
Rétrocession d'autres communes	10'283.85
Impôt spécial étrangers	74'962.50
Impôt sur la fortune	1'477'140.39
Impôt à la source	225'726.43
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	384'726.55
Impôt sur le capital des personnes morales	2'487.55
Impôt compl. sur les immeubles des personnes morales	52'595.40
<b>Total (pour 3732 habitants)</b>	<b>12'354'711.90</b>
<b>Divisé par quotient d'impôt de 69.50</b>	<b>177'765.64</b>
<b>Soit par habitant (3732 habitants)</b>	<b>47.63</b>

#### **Comparaison de la valeur du point d'impôt des 5 dernières années**

<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
170'947.56	162'955.18	176'373.93	183'839.16	177'765.64
Par habitant	Par habitant	Par habitant	Par habitant	Par habitant
48.10	45.24	49.49	50.20	47.63

#### **4.2. Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine**

Augmentation de Fr. 60'551.15. Les revenus du patrimoine restent positivement influencés par les pénalités que paient les contribuables en retard avec les délais fiscaux.

#### **4.3. Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes**

Diminution de Fr. 1'082'119.37 par rapport à 2017. L'exercice 2017 a été fortement influencé par la facturation des taxes périodiques d'épuration de l'exercice 2016, d'un remboursement de nos acomptes au déficit des TL et de notre participation aux frais d'enseignement primaire et secondaire.

#### **4.4. Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales**

Augmentation de Fr. 254'717.85 de notre part (5/12<sup>ème</sup>) à l'impôt sur les gains immobiliers. Pour mémoire, le montant porté au budget correspond au résultat de l'exercice précédent. Il en va de même pour l'impôt sur les droits de mutations et celui des successions et donations.

#### **4.5. Centre par nature 45 – Participations et remboursements**

Augmentation de Fr. 449'838.63 principalement due à une subvention pour nos forêts et au reclassement du transitoire péréquatif 2017.

#### 4.6. Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

Diminution de Fr. 176'985.60. En 2017, nous avons perçu la deuxième et dernière tranche de l'aide financière provenant de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) pour la garderie les Moussaillons. Durant cette même année, nous avons également reçu des participations supplémentaires de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) pour nos frais d'accueil pré et parascolaires.

#### 4.7. Centre par nature 48 – Prélèvements sur fonds de réserve et de renouvellement

Augmentation de Fr. 585'340.29. Amortissements supplémentaires suite aux boucléments de divers préavis. Voir chapitre 8.

#### 4.8. Centre par nature 49 – Imputations internes

Augmentation de Fr. 36'567.26 (sur Fr. 1'038'008.59). Pas de remarques particulières.

### 5. AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement s'élève à **Fr. 2'720'299.76**, soit Fr. 1'427'829.76 supérieure à la prévision budgétaire. Elle augmente de Fr. 283'968.33, par rapport à l'exercice 2017.

<b>Détermination de la marge d'autofinancement 2018</b>	
<b>Excédent de revenus (en CHF)</b>	414'801.99
<b>+ charges sans influence sur les liquidités</b>	
33 amortissements	2'556'225.66
38 attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'090'915.95
39 imputations internes	1'038'008.59
<b>./. revenus sans influence sur les liquidités</b>	
48 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1'341'643.84
49 imputations internes	-1'038'008.59
<b>Autofinancement</b>	<b>2'720'299.76</b>
<b>Par habitant (3732)</b>	<b>728.91</b>

<b>Détermination de la marge d'autofinancement 2017</b>	
<b>Excédent de revenus (en CHF)</b>	290'240.12
<b>+ charges sans influence sur les liquidités</b>	
33 amortissements	1'645'833.15
38 attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'256'561.71
39 imputations internes	1'001'441.33
<b>./. revenus sans influence sur les liquidités</b>	
48 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-756'303.55
49 imputations internes	-1'001'441.33
<b>Autofinancement</b>	<b>2'436'331.43</b>
<b>Par habitant (3662)</b>	<b>665.30</b>

<b>Marge d'autofinancement en francs des 5 dernières années</b>					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
Autofinancement	1'101'694.95	1'445'973.52	1'052'943.64	2'436'331.43	2'720'299.76
Par habitant	309.99	401.44	295.44	665.30	728.91

## 6. INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes d'investissements 2018 représentent la somme de **Fr. 2'202'796.40**. Celles de l'exercice 2017 ascendaient à **Fr. 4'054'083.15**. La différence réside principalement dans les travaux routiers de la RC 773, qui ont représenté en 2018 l'essentiel de nos investissements.

N°	Libellé	N° Préavis	Montant
9170.51	Pont sur la Paudèze - études et travaux	PA 07/15 + 03/18	541.60
9170.77	Crédit pour travaux réhabilitation RC 773	PA 01/2017	2'146'574.80
9170.91	Sécurisation Flonzel - tronçon supérieur	PA 03/15 + 08/16	30'056.20
9170.92	Louche-Combe - mise en séparatif	PA 02/16	12'385.50
9141.25	PGEE ( <i>correction imputation</i> )	PA 02/01	-4'404.40
9149.00	Révision du PGA	PA 09/03	18'403.45
9149.02	Parcelle 156 - Remise état suite glissement ( <i>Solde participation du propriétaire</i> )	PA 10/16	-760.75
	<b>Total investissements nets</b>		<b>2'202'796.40</b>

## 7. TRESORERIE ET ENDETTEMENT

Une part importante de notre **trésorerie** provient des versements que nous recevons de l'ACI (Administration cantonale des impôts), qui encaisse les impôts communaux et nous transfère tout au long de l'année les montants perçus.

Situation au 31.12	2015	2016	2017	2018
	12'630'000	12'846'000	13'434'000	14'332'000

Ces montants ne doivent pas être mis en regard avec les impôts mentionnés dans les comptes. Ils proviennent des acomptes facturés et des taxations définitives de l'ACI, concernant plusieurs années fiscales passées et honorés par les contribuables.

L'état de situation de notre **endettement, à long terme**, a évolué comme suit :

Emprunts au 31 décembre 2018 :	Fr. <b>32'850'000.00</b>
Emprunts au 31 décembre 2017 :	Fr. <u>35'645'000.00</u>
Diminution :	Fr. 2'795'000.00

La principale cause de la diminution de la dette provient du remboursement le 12 février 2018 de l'emprunt CCS de 2.5 millions, provisionné le 29 septembre 2017 par un emprunt de 5 millions auprès de la BCV, la différence servant à financer le solde du coût des travaux de la RC 773.

Le coût de nos emprunts a diminué de 10.8 %. Il s'élève à **Fr. 599'742.98** pour l'exercice 2018, contre Fr. 672'414.97 en 2017. Pour la bonne compréhension du lecteur, il s'agit ici du coût lié

exclusivement à nos **emprunts bancaires**, il ignore alors les autres formes d'intérêts comprises dans le centre de charges par nature 32 (Cf. page 6.)

Au 31.12.2018, notre endettement net se monte à :	Fr. 28'108'177.11
Au 31.12.2017, l'endettement net s'élevait à :	<u>Fr. 28'833'619.34</u>
Diminution en 2018 :	Fr. 725'442.23

Notre endettement par habitant représente :  
En 2018 : Fr. 7'531.67 (3'732 habitants)  
En 2017 : Fr. 7'873.74 (3'662 habitants)

## 8. AMORTISSEMENTS

Le détail des amortissements comptabilisés en 2018 figure dans le tableau ci-après :

<b>Amortissements du patrimoine financier</b>		<b>2018</b>		<b>2017</b>
Défalcation d'impôts (110.3301.01 + 210.3301.01)	CHF	186'429.42	CHF	102'143.58
Perte sur facturation (800.3301.00)	CHF	14'367.28	CHF	-1'417.18
Perte sur créances et débiteurs (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	CHF	48'125.94	CHF	16'554.63
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>248'922.64</b>	<b>CHF</b>	<b>117'281.03</b>
<b>Amortissements obligatoires du patrimoine administratif</b>		<b>2018</b>		<b>2017</b>
Auberge communale	CHF	37'915.10	CHF	37'915.10
Maison Pasche	CHF	25'308.80	CHF	25'308.80
Refuge de Malatête	CHF	-	CHF	165'595.85
Routes	CHF	267'885.52	CHF	301'611.02
Ordures ménagères et déchets	CHF	8'535.75	CHF	8'535.75
Réseau d'eau et réservoir	CHF	175'454.15	CHF	164'869.65
Réseau électrique	CHF	47'357.50	CHF	48'846.95
Collège (inclus abris PC + Chauffage)	CHF	252'665.20	CHF	252'665.20
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (CS)	CHF	175'000.00	CHF	175'000.00
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (Postfinance)	CHF	120'000.00	CHF	120'000.00
Extension CVE Les Moussaillons "grands"	CHF	13'176.90	CHF	13'176.90
Fontaines Corbaz-Coin d'En Bas	CHF	3'427.85	CHF	3'427.85
Eglise St-Nicolas de Flüe	CHF	2'150.00	CHF	2'150.00
Parc informatique	CHF	9'449.05	CHF	9'449.05
Parcelle 156 - Remise état suite glissement	CHF	565.35	CHF	-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>1'138'891.17</b>	<b>CHF</b>	<b>1'328'552.12</b>
<b>Amortissements supplémentaires</b>				
Aménagement hydroélectrique Paudèze	<b>CHF</b>	18'577.30	<b>CHF</b>	-
Louche-Combe - Mise en séparatif	<b>CHF</b>	733'454.15	<b>CHF</b>	-
PGEE - Travaux assainissement	<b>CHF</b>	150'930.20	<b>CHF</b>	-
Remplacement collecteur Arnier et bouclage	<b>CHF</b>	178'898.75	<b>CHF</b>	-
Fontaines Corbaz - Coin d'En Bas	<b>CHF</b>	86'551.45	<b>CHF</b>	-
Prélèvement sur réserve église St-Nicolas de Flüe	<b>CHF</b>	-	<b>CHF</b>	200'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>1'168'411.85</b>	<b>CHF</b>	<b>200'000.00</b>
<b>Total des amortissements</b>	<b>CHF</b>	<b>2'556'225.66</b>	<b>CHF</b>	<b>1'645'833.15</b>

## **9. ANALYSES PARTICULIERES**

Le nouveau recueil des remaques, annexé au fascicule des comptes, expliquant les principaux écarts entre le budget et les comptes, ainsi que les éléments portés dans le rapport de gestion, il ne sera fait mention ci-après que de remarques particulières.

Les montants indiqués qui suivent se réfèrent aux différences par rapport au budget 2018.

### **9.1. Administration générale (110)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 106'563.77.

### **9.2. Affaires culturelles et loisirs (150)**

Pas de remarques particulières. Charges inférieures de Fr. 8'527.20.

### **9.3. Transports publics (180)**

Pas de remarques particulières. Pour mémoire, en 2017 nous avons bénéficié d'un remboursement de Fr. 306'883.00 sur les acomptes versés pour 2016 aux TL.

### **9.4. Service informatique (190)**

Pas de remarques particulières. Charges inférieures de Fr. 11'012.55.

### **9.5. Service financier (220)**

Développé au chapitre 3.5 – Centre par nature. Pour rappel, nous avons renoncé à porter dans les comptes le prélèvement sur le fonds de réserve péréquation Fr. 262'300.00 portés au budget.

### **9.6. Service administratif et technique (300)**

Pas de remarques particulières. Charges supérieures de Fr. 599.45 (frais de gérance).

### **9.7. Terrains (310)**

Charges inférieures de Fr. 12'391.10 et produits supérieurs de Fr. 7'978.00.

### **9.8. Forêts (320)**

Voir document sur les comptes. Charges nettes supérieures de Fr. 4'354.20.

### **9.9. Vignes (330)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 2'752.00.

### **9.10. Bâtiment Pasche (350)**

Pas de remarques particulières. Compte équilibré. Pour mémoire, la différence entre le produit des locations et les charges est attribué au fonds de rénovation (compte bilan no 9281.03.00).

**9.11. Auberge communale (351)**

Pas de remarques particulières. Léger bénéfice de Fr. 3'305.43.

**9.12. Collège (352)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 50'139.72.

**9.13. Eglise (353)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 10'460.30.

**9.14. Autres bâtiments (354)**

Amortissement des travaux « toitures fontaines », conformément aux vœux de la CoFin.

**9.15. Refuge des Bas-Monts (354.1)**

Compte équilibré. Prélèvement de Fr. 4'284.50 du fonds de rénovation (compte bilan no 9281.15.00).

**9.16. Rural du Signal (354.2)**

Rien à signaler.

**9.17. Refuge Malatête (354.4)**

Charge nette Fr. 3'000.75. Le budget prévoyait un prélèvement de Fr. 5'750.00 du fonds de rénovation du bâtiment qui n'a pas eu lieu. Le fonds en question a été dissous à la fin de l'exercice 2017.

**9.18. Grande Salle (355)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 25'468.80.

**9.19. Bâtiment administratif (357)**

Rien à signaler. Charges inférieures de Fr. 5'116.65.

**9.20. Salle de gymnastique et terrain de sports (358)**

Rien à signaler. Charges nettes inférieures de Fr. 17'266.40.

**9.21. Bâtiment feu-Voirie-SI (359)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 20'970.85.

**9.22. Espace Cancoires (359.1)**

Clôture du compte d'attente au bilan pour l'étude et l'installation d'un accès sécurisé global au bâtiment en 2010, pouvant servir à l'ensemble des bâtiments communaux. Report de l'investissement nécessaire au-delà de 2021. Charges nettes supérieures de Fr. 19'697.61.

### **9.23. Service technique (410)**

Intégration dans les traitements de la part du salaire de notre responsable administratif relatif à son activité en faveur des collecteurs. L'activité 2018, nécessaire dans le cadre des travaux de réfection de la RC 773, sera comptabilisée dans le préavis y relatif.

Suite au départ d'une collaboratrice à 63%, son poste a été repourvu le 01.09.2018 par un engagement d'une personne à 100 %, permettant ainsi de faire face à l'augmentation des tâches de secrétariat du Service technique. Dans l'ensemble, les charges nettes sont supérieures de Fr. 114'136.29.

### **9.24. Service de l'urbanisme (420)**

Participation au bureau du SDEL (Schéma directeur de l'Est lausannois) inférieure aux prévisions et augmentation des émoluments de permis de construire et d'habiter. Charges nettes inférieures de Fr. 53'524.95.

### **9.25. Routes – Voirie – Véhicules - Routes (43)**

Intégration sous nouvelle rubrique 430.3120.00 des charges « eau et électricité » du domaine public. Cette rubrique n'existe pas dans le budget 2018 et sera intégrée dans le futur budget 2020. Charges nettes supérieures pour Fr. 31'885.10.

### **9.26. Parc, promenades et cimetière (44)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 9'231.56.

### **9.27. Ordures ménagères et déchets (450)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 56'492.86.

### **9.28. Réseau d'égoûts, épuration (46)**

Comptes équilibrés. Tel que mentionné sous chapitre 9.23, suppression de la ventilation du salaire de notre responsable administratif. Voir aussi chapitre 8 « amortissements ».

### **9.29. Cours d'eau, rives (47)**

Charges nettes supérieures pour Fr. 16'175.60. L'augmentation provient de travaux réalisés pour le compte de la Paudèze suite à des éléments imprévus. Il est à noter que des subventions de l'ordre de Fr. 26'029.75 ont été perçues dans le compte no. 470.4516.00 pour ces différents ouvrages, lesquelles ne figuraient pas au budget.

### **9.30. Enseignement primaire (510)**

Comparé au résultat de 2017, le budget pour notre participation aux charges d'enseignement était sous-évalué. Nous avons aussi enregistré moins de recettes pour la participation des parents principalement liées aux transports, mais également aux camps scolaires car moins nombreux. Charges nettes supérieures pour Fr. 52'244.05.



### **9.31. UAPE - Unité d'accueil pour écoliers (511)**

Si les traitements sont en hausse, ils sont compensés par une augmentation de la participation des parents. Pour mémoire, le quota de personnel est directement lié au nombre d'enfants accueillis. Charges nettes inférieures de Fr. 4'795.55.

### **9.32. Réfectoire scolaire (512)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 17'329.95.

Evolution de la fréquentation des structures du parascolaire :

<i>Taux de fréquentation des structures parascolaires</i>											
Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Habitants au 31.12	3'241	3'293	3'356	3'442	3'483	3'536	3'554	3'602	3'564	3'662	3'732
Elèves scolarisés *inclus HarmoS 7-8	222	225	213	226	225	233	313*	314*	321*	314*	304*
UAPE	34	40	57	70	78	76	81	93	92	109	117
Réfectoire (y.c. pique-nique)	46	56	55	67	54	73	109*	119*	117*	128*	120*
% des élèves pris en charge par le parascolaire	36.04%	42.67%	52.58%	60.62%	58.67%	63.95%	60.70%	67.52%	65.11%	75.48%	77.96%

### **9.33. Enseignement secondaire (52) – Enseignement spécialisé (53) – Orientation professionnelle (54) – Service médical et dentaire (56)**

Pas de remarques.

### **9.34. Temples et Cultes (58)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 3'387.90.

### **9.35. Corps de Police et signalisation (61)**

Pas de remarques particulières. Charges nettes inférieures de Fr. 68'008.59.

### **9.36. Contrôle des habitants et Service des inhumations (62 + 64)**

Pas de remarques particulières. Recettes nettes supérieures pour Fr. 9'048.10.

### **9.37. Défense contre l'incendie (65)**

A noter un écart dans les recettes « remboursement de tiers » (no 4356.00) de Fr. 37'878.80. Un montant de Fr. 40'000.00 a été porté de manière erronée au budget 2018, en utilisant la méthode du « copier/coller » avec celui de 2016 et 2017. Cette évaluation budgétaire surestimée depuis 2013 a été corrigée dans le budget 2019. Charges nettes supérieures pour Fr. 24'037.80.

### **9.38. Protection civile (66)**

Les comptes ont été approuvés par la Commission régionale, composée de représentants de Belmont, Paudex et Pully, et présidée par Mme la Conseillère communale Claudine Gygi. La charge nette augmente de Fr. 5'719.48. La raison principale réside dans l'évolution du nombre d'habitants entre budget et comptes, mais également dans les 9 jours d'engagement de la Protection civile lors du plan canicule déroulé en 2018.

### **9.39. Service social (710)**

Recettes au budget 2018 sous-évaluées (fondées sur budgets 2016 et 2017). Concerne compte 4655.03 « participation FAJE Centre de vie infantine les Moussaillons ». A noter que selon les directives cantonales, ces recettes doivent figurer dans ce compte, et non dans celui relatif à la Nursery-Garderie ! Recettes nettes supérieures pour Fr. 172'789.35.

### **9.40. Nursery-Garderie (711.1)**

Nous notons une augmentation du poste « traitements personnel divers » par rapport au budget, mais une diminution par rapport aux comptes 2017. La Municipalité n'a aucune prise sur ce poste, qui concerne le personnel de remplacement pour cause de maladie, sauf à refuser la garde des enfants, qui ne peut pas être assurée. Charges nettes supérieures de Fr. 37'884.25, compensées par la hausse de la participation citée sous 9.39 ci-avant.

### **9.41. Prévoyance sociale (72) = facture sociale**

Merci de vous référer au chapitre 3.5, Centre par nature 35. Pour mémoire, le montant porté au budget est un acompte qui nous est transmis par le canton durant l'automne qui précède l'exercice, augmenté de notre prévision de hausse de notre population. Dans les comptes figure l'acompte net payé, tel que facturé par le canton. Il en résulte une charge inférieure de Fr. 141'737.00, toute provisoire, le décompte provisoire 2018 en provenance récente du canton annonçant un complément à payer de Fr. 249'377.00. On peut sans crainte affirmer que ce futur supplément à payer est dû à une augmentation récurrente de la facture sociale cantonale par rapport à son budget. C'est donc bien dans la non-maitrise des coûts sociaux par le niveau cantonal qu'il faut chercher la raison de cette charge additionnelle. Dans le cas contraire, ce serait à considérer comme une sous-évaluation budgétaire volontaire ! (merci de vous référer au préavis sur l'Arrêté d'imposition 2019 à 2021).

### **9.42. Santé publique (73)**

Pas de remarques. Ce poste concerne les soins à domicile (AVASAD). Les communes participent par francs par habitant, et elles assument le tiers des coûts, le solde étant supporté par le canton. En 2018, un trop-perçu nous a été remboursé. Charge nette inférieure pour Fr. 12'132.15.

#### **9.43. Services Industriels – Service administratif (800)**

Compte équilibré. Pas de remarques.

#### **9.44. Service des eaux (811)**

Le poste « achat d'eau » continue à reculer, ce que l'on peut mettre sur le compte de la diminution des fuites du réseau. La différence positive de Fr. 79'727.40 compense l'augmentation des frais d'entretien du réseau ( + Fr. 31'997.31) pour juguler des pertes identifiées.

Evolution du prix de vente :

Inchangé à Fr. 2.80 TTC le m<sup>3</sup> d'eau depuis 2015.

Le prix d'achat moyen de l'eau en 2018 a été de Fr. 1.05/m<sup>3</sup> (2017 Fr. 1.22/m<sup>3</sup>).

Ci-après la valeur au bilan du réseau à amortir. Le bouclage en 2019 du préavis « RC 773 » n'est pas encore pris en considération.

Evolution du poste 9144.01.00 "Réseau d'eau et réservoir"		
Situation au 01.01.2018	CHF	2'224'226.61
Travaux d'extension 2018	CHF	2'477.55
Transfert de charge et correction d'écriture	CHF	189'534.00
Subvention ECA	CHF	-
Amortissements annuels	CHF	-168'660.35
Amortissements supplémentaires	CHF	-
Solde au 31.12.2018	CHF	2'247'577.81

La valeur comptable du réseau est inférieure à sa valeur réelle.

#### **9.45. Service électrique (820)**

Les comptes 2018 présentent un résultat équilibré, comme l'exige la Loi fédérale sur l'approvisionnement électrique (LApEL). Nous avons attribué les intérêts sur emprunts du Service électrique, Fr. 12'648.30 au compte 820.3290.00. Ce montant correspond au taux du WACC 3.83 % en 2018 sur le solde des investissements à amortir, qui trouve sa contrepartie à la rubrique 220.4250.01.

Pour rappel, selon la LApEL, le Service électrique n'est plus autorisé à dégager un bénéfice, hors celui issu du WACC (WACC = Weighted Average Cost of Capital ou coût moyen pondéré du capital qui se compose d'un taux d'intérêt sans risque et d'une indemnité de risque).

Evolution du poste 9144.02.00 "Réseau électrique"		
Situation au 01.01.2018	CHF	362'283.98
Travaux d'extension 2018	CHF	15'316.80
Amortissements annuels	CHF	-47'357.50
Amortissements supplémentaires	CHF	-
Solde au 31.12.2018	CHF	330'243.28

La valeur comptable du réseau est inférieure à sa valeur réelle, mais que la LApEL ne permet plus de considérer, car amortie.

## 10. DEPENSES EXTRABUDGETAIRES

Pour votre information, nous vous présentons, ci-après, le tableau des dépenses extrabudgétaires de l'année, selon l'article 92 du Règlement du Conseil communal (plafond fixé à Fr. 100'000.00). Ces dépenses ont été intégrées dans les rubriques comptables concernées.

DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR 2018					
Date	Séance n°	N° décision	Libellé	CHF	Compte
21.03 & 13.06.18	11 & 23	11.04.01 & 23.04.01	Remplacement logiciel PV de Municipalité	4'756.85	190.3185.00
11.04.2018	14	14.08.01	Parcelles 620 et 151 Paudèze - travaux urgents	5'700.00	470.3147.00
18.04.2018	15	15.08.2001	Service des eaux - Réservoir de Chatruffe - Entretien urgent	17'415.10	811.3144.00
02.05.2018	17	17.02.02	Réception nouveaux habitants	5'700.00	150.3523.02
16.05.2018	19	19.02.01	Parcelle 186 - Frais honoraires constitution 3 servitudes	4'910.00	430.3185.00
06.06.2018	22	22.08.01	Service conciergerie absence du personnel 11-17.06.2018	700.05	7111.3121.02
13.06.2018	23	23.02.02	Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec - Don "Prix Guy Bel"	1'000.00	150.3523.02
13.06.2018	23	23.03.01	Service conciergerie absence du personnel 18-29.06.2018	2'800.20	352.3147.01
27.06.2018	25	27.06.2001	Remplacement porte chambre - séjour appartement - Collège 6	7'284.50	352.3141.01
11.07.2018	26	26.11.01	Remplacement grill domaine des Bas-Monts	2'714.05	441.3141.00
11.07.2018	26	26.17.01	Régularisation plan de quartier "Signal de Belmont" mandat d'urbanisme	14'679.00	420.3185.00
08.08.2018	27	27.09.04	Etude de faisabilité pour l'équipement Wifi dans le collège d'Arnier	5'400.00	410.3112.00
23.08.2018	28	28.06.2001	Grill extérieur de la Rotonde	2'614.10	440.3114.00
29.08.2018	29	29.02.03	Netatec - remplacement du personnel en vacances 03-15.09.2018	3'360.30	352.3141.01
29.08.2018	29	29.03.01	Collège -installation 5 antennes Wi-fi selon proposition BIP	3'800.00	352.3111.00
24.10.2018	37	37.03.01	UAPÉ et Réfectoire scolaire - Confirmation taux d'activité du personnel supplémentaire (rentrée 2018)	17'000.00	511.3011.00
			<b>Total</b>	<b>99'834.15</b>	

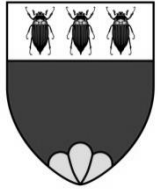
## 11. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2018

Si l'exercice 2017 a clôturé sur un résultat positif, après provision de Fr. 1'280'00.00 (pour faire face à un important complément à payer pour la facture sociale, la péréquation et la Réforme policière), mais avant de nombreuses dissolutions de provisions, il laissait entrevoir un résultat 2018 « mi-figue mi-raisin ». Malgré l'importante baisse des recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune, d'autres recettes (principalement l'impôt sur les droits de mutation et notre part de l'impôt sur les gains immobiliers) ont permis de faire face à nos charges, tout en dégagant un bénéfice. La bonne tenue des taux d'intérêts, que tous les spécialistes annonçaient à la hausse, est aussi la bonne nouvelle en 2018.

La Municipalité relève la bonne maîtrise des charges sous son contrôle, les dépenses courantes ayant diminué de **3.70%** (en 2017 = augmentation de 2.39 %). Mais ce qui précède est aussi à mettre au profit de l'ensemble de notre personnel, qui a œuvré toute l'année avec le mot « économies » en tête de ses préoccupations. Qu'il en soit ici sincèrement remercié. Reste ce qui continue à « plomber » les comptes de toutes les communes, à savoir l'inexorable progression de leur participation à la facture sociale. Quand bien-même des négociations sont en cours avec le Conseil d'Etat, celui-ci « freine des quatre fers » pour que la réforme du financement n'entre en force qu'en 2023, donc après les prochaines élections cantonales.

Cette position doit être dénoncée avec force. A ce jour, le Conseil d'Etat ne fait aucun cas de l'attitude des communes à son égard, qui ont accepté depuis 2003 que la facture sociale soit répartie à part égale, au lieu du 1/3 – 2/3 qui prévalait par le passé, sans qu'une bascule d'impôts n'ait eu lieu en faveur des communes ! Aujourd'hui, ce sont près de 200 millions par année que les communes assument en plus en faveur du canton, qui lui boucle, année après année, ses comptes avec des résultats positifs que l'on peut qualifier d'indécents. Et pour Belmont ? Actuellement, c'est un surcoût de 1 million par année ou plus de 15 millions depuis 2003 !





COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE  
**Municipalité**

---



**GRAPHIQUES ET RATIOS**

## Rapport d'examen succinct

---

Au Conseil communal de la  
Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et la liste de toutes les collaborations intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Belmont-sur-Lausanne alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 29 avril 2019

Fidinter SA  
  
Maxime Despont  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
pp-Stéphanie Neumann  
Experte diplômée en finance et controlling  
Expert-réviseur agréé

### Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne  
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



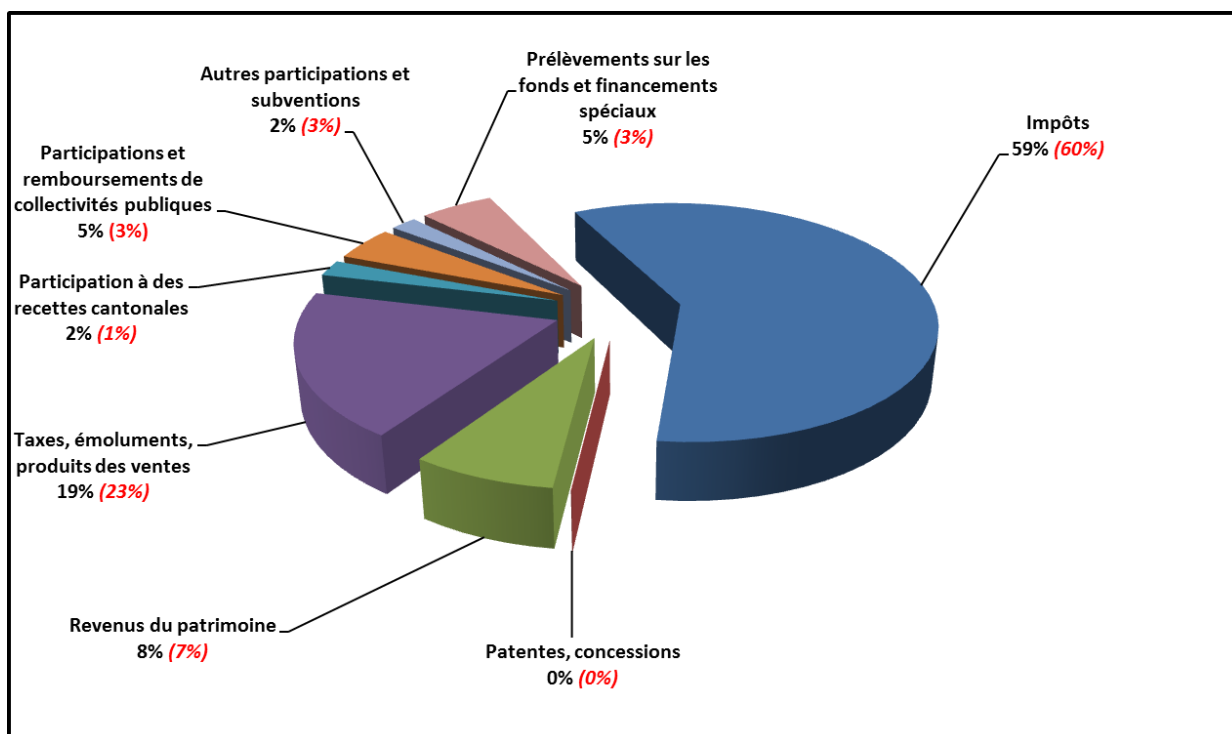
Membre d'EXPERTSuisse



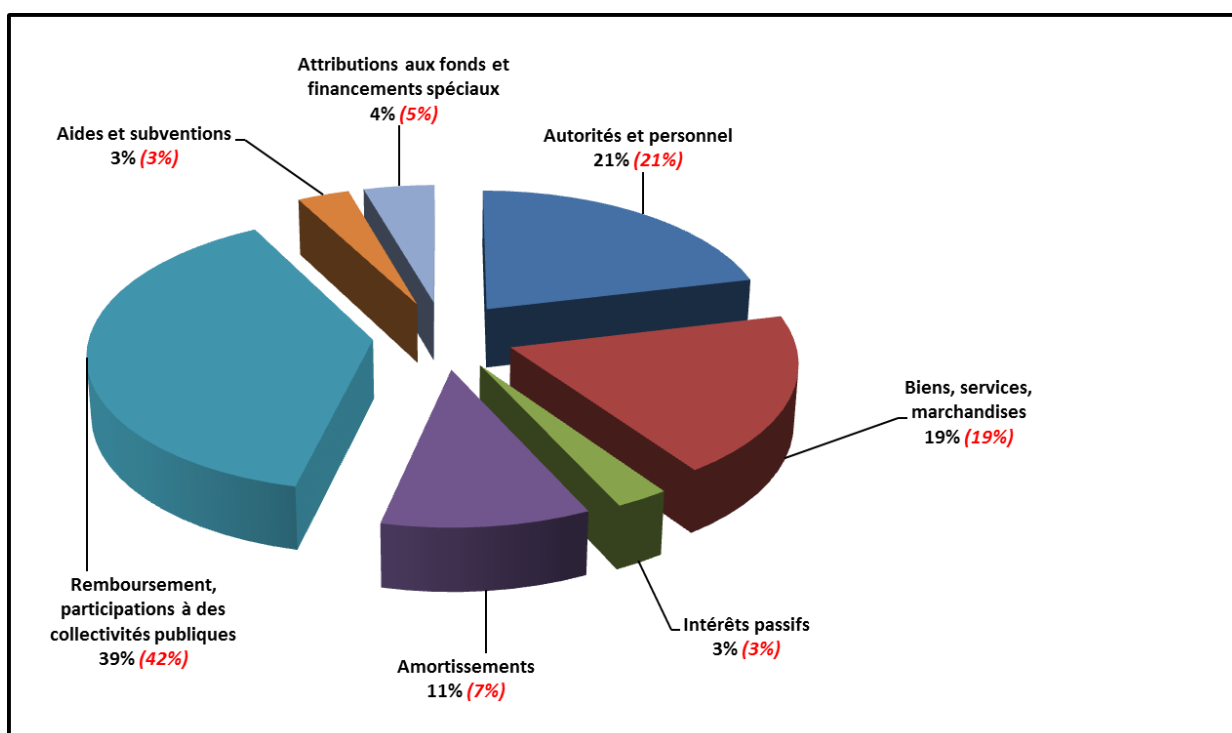
Membre indépendant



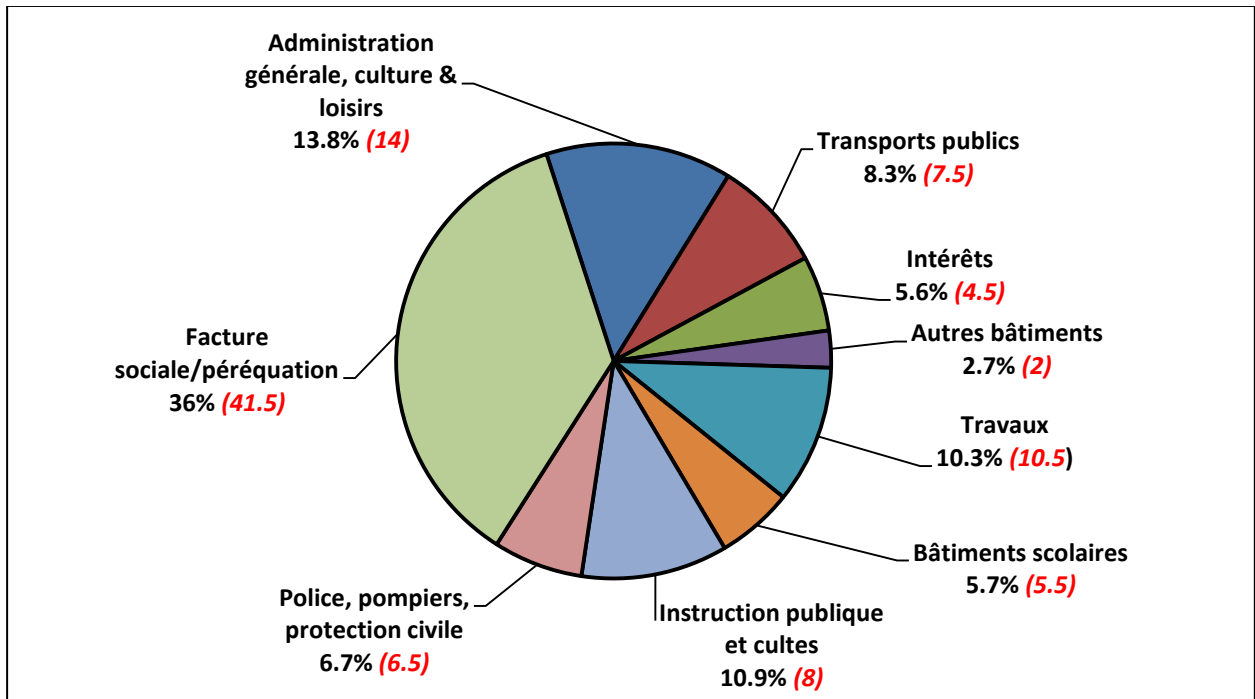
## REPARTITION DES RECETTES DANS LES DIFFERENTS DOMAINES 2018 (2017)



## REPARTITION DES CHARGES DANS LES DIFFERENTS DOMAINES 2018 (2017)



**POUR 100 FRANCS DEPENSES, IL A ETE CONSACRE EN 2018 (2017)**



## Ratios de financement

### Autofinancement net / Endettement net

<u>Années</u>	<u>Marge</u> <u>d'autofinancement</u>	<u>Endettement net</u>	<u>Ratio en %</u>	<u>Moyenne en %</u>	<u>Moyenne en %</u>
				<u>au 31.12.2017</u> sur 4 ans	<u>au 31.12.2018</u> sur 4 ans
2014	1'101'695	25'914'276	4.25%		
2015	1'445'974	25'883'930	5.59%		
2016	1'052'944	25'735'270	4.09%		
2017	2'436'331	28'833'619	8.45%	5.68%	
<b>2018</b>	<b>2'720'300</b>	<b>28'108'177</b>	<b>9.68%</b>		<b>7.05%</b>

#### Interprétation :

Indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice.  
Son interprétation peut se faire comme suit : entre 0 et 5 % l'endettement est très important, entre 5 et 15 % l'endettement est important, entre 15 et 50 % l'endettement est moyen, au-delà de 50 % l'endettement est faible.

#### Remarque :

Ce ratio n'a une signification réelle que si les masses comparées ont une certaine importance.  
En effet sur de faibles montants, le recours, même limité, à l'emprunt déséquilibre immédiatement les ratios.

### Autofinancement net / Revenus de fonctionnement

<u>Années</u>	<u>Marge</u> <u>d'autofinancement</u>	<u>Revenus de</u> <u>fonctionnement</u>	<u>Ratio en %</u>	<u>Moyenne en %</u>	<u>Moyenne en %</u>
				<u>au 31.12.2017</u> sur 4 ans	<u>au 31.12.2018</u> sur 4 ans
2014	1'101'695	21'221'806	5.19%		
2015	1'445'974	21'583'750	6.70%		
2016	1'052'944	23'008'408	4.58%		
2017	2'436'331	25'769'743	9.45%	6.59%	
<b>2018</b>	<b>2'720'300</b>	<b>25'606'624</b>	<b>10.62%</b>		<b>7.98%</b>

#### Interprétation :

Indique la capacité d'autofinancement qui se dégage des recettes de fonctionnement.  
Son interprétation peut se faire comme suit : entre 0 et 10 % faible capacité d'autofinancement, entre 10 et 20 % la capacité d'autofinancement est moyenne, au-delà de 20 % le rapport est bon.

#### Remarque :

Ce ratio peut faire apparaître des variations annuelles importantes. Sa moyenne sur 4 ans permet une vue plus parlante sur la situation réelle de cette donnée.

## Ratios de financement

### **Autofinancement net / Dépenses d'investissements nettes**

<u>Années</u>	<u>Marge d'autofinancement</u>	<u>Investissement net</u>	<u>Ratio en %</u>	<u>Moyenne en % au 31.12.2017 sur 4 ans</u>	<u>Moyenne en % au 31.12.2018 sur 4 ans</u>
2014	1'101'695.0	7'918'938.0	13.91		
2015	1'445'974.0	902'299.0	160.25		
2016	1'052'943.6	449'755.0	234.11		
2017	2'436'331.0	4'068'940.6	59.88	45.25	
<b>2018</b>	<b>2'720'299.8</b>	<b>2'202'796.4</b>	<b>123.49</b>		100.42

**Interprétation :** Au-delà de 100 %, la Commune finance entièrement ses investissements et rembourse sa dette.

**Remarque :** Comme le précédent, ce ratio peut faire ressortir de fortes variations et il n'est parlant que sur une période de plusieurs années.

### **Investissements nets / Nombre d'habitants**

<u>Années</u>	<u>Investissements nets</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Fr./habitant</u>	<u>Moyenne en Fr. au 31.12.2017 sur 4 ans</u>	<u>Moyenne en Fr. au 31.12.2018 sur 4 ans</u>
2014	7'918'938.0	3554	2'228.18		
2015	902'298.9	3602	250.50		
2016	449'755.0	3564	126.19		
2017	4'068'940.6	3662	1'111.13	927.54	
<b>2018</b>	<b>2'202'796.4</b>	<b>3732</b>	<b>590.25</b>		523.61

### **Endettement net / Nombre d'habitants**

<u>Années</u>	<u>Endettement net</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Fr./habitant</u>
2014	25'914'276.00	3554	7'291.58
2015	25'883'930.00	3602	7'185.99
2016	25'735'270.00	3564	7'220.90
2017	28'833'619.00	3662	7'873.74
<b>2018</b>	<b>28'108'177.11</b>	<b>3732</b>	<b>7'531.67</b>

CREDITS ACCORDES PAR LE CONSEIL COMMUNAL (EN FRANCS) - SITUATION AU 31.12.2018													
Préavis	Objets	Crédits accordés	Solde du compte au 31.12.17	Dépenses 2018	Total brut au 31.12.2018	Subventions (cantonales/fédérales/participations)	Coûts nets au 31.12.18	T = transfert du cpte de bilan dans cpte invest.	Amortissements		Solde à amortir au 31.12.18	EC = En cours B = à amortir T = Terminé	Amortissement "X" ans
									A = ordinaire	AS = supplémentaire			
02/01	PGEE (9141.25)	280'000	175838.85	-4404.40	171434.45		171434.45	20'504.25	2'050.40	150930.20	18'453.85	B 9144.01	10
09/03 02/15	Révision régl. et plan police des constructions (FGA)	189'000.00 180'000.00	269'457.75	18'403.45	287'861.20		287'861.20				287'861.20	EC 9149.00	10
07/06	Rmpt collecteurs Arnier et bouclage	420'000	347'928.50		347'928.50		347'928.50		8'451.50	178'898.75	160'578.25	B 9144.01	20
07/15 03/18	Expertises et travaux d'entretien des ponts sur la Paudèze	(67'000) 143'000	25'002.40	541.60	25'544.00		25'544.00				25'544.00	EC 9170.51	30
14/15 01/17	Crédit pour la requalification de la RC 773c en traversée de localité	5'830'000	3'475'811.10	2'146'574.80	5'622'385.90	378'448.00	5'243'937.90				5'243'937.90	EC 9170.77	30
02/16	Assainissement secteur Louche/Combe	985'000	721'068.65	12'385.50	733'454.15		733'454.15			733'454.15	0.00	T 9170.92	30
03/15 08/16	Crédit d'investissement - Sécurisation du Flonzel - tronçon supérieur	79'200.00 448'800.00	490'847.30	30'056.20	520'903.50	64'806.15	456'097.35				456'097.35	EC 9170.91	
10/16	Parcelle privée 156 - travaux de remise en état suite à glissement de terrain (9170.98)	106'500	17'721.50		17'721.50	760.75	16'960.75	16'960.75	565.35		16'395.40	B 9149.02	30
	Total hors transfert compte d'attente			2'203'557.15							6'208'867.95		